

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien conjoint à la « Grange sublime » renouvelé

Une convention de subventionnement tripartite liant l'État de Vaud, la Commune de Jorat-Mézières et la Fondation du Théâtre du Jorat a été signée vendredi 3 juin. Les collectivités publiques impliquées démontrent par cet engagement leur soutien au développement des activités ainsi que du rayonnement du Théâtre du Jorat sous l'impulsion de ses deux nouvelles co-directrices, Ariane Moret et Nathalie Langlois. Le contrat remplace un précédent accord arrivé à échéance et assurera à l'institution un montant total de 1'795'000 francs entre 2023 et 2025.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et la Commune de Jorat-Mézières ont conjointement décidé de reconduire pour la quatrième fois leur soutien au Théâtre du Jorat. Cette institution vaudoise unique surnommée la « Grange sublime » disposera ainsi des moyens nécessaires pour pérenniser sa structure à la fois immobilière, administrative et financière, pour renforcer son rayonnement régional, mais aussi national au travers d'une programmation de qualité adaptée à ce lieu si particulier ainsi que pour élargir son audience. Le Canton et la Commune, sous réserve des attributions légales et budgétaires des autorités compétentes, s'engagent respectivement pour 1'650'000 francs et 145'000 francs sur trois ans.

Pour rappel, le Théâtre a été inauguré en 1908 dans le cadre des festivités marquant le centenaire de l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération suisse. Fort d'une structure singulière et d'un site convivial ainsi qu'agréable, il propose des productions artistiques de haut niveau tant vaudoises, romandes que suisses. Le Théâtre souhaite aujourd'hui développer ses partenariats et collaborations artistiques, travailler au renforcement de la médiation culturelle, mais également des liens directs avec les populations locales et urbaines.

La signature de la nouvelle Convention est intervenue vendredi 3 juin, juste avant la traditionnelle soirée officielle et annuelle de l'institution. L'État de Vaud était représenté dans cette démarche par la conseillère d'État Cesla Amarelle. La Commune de Jorat-Mézières était représentée par Patrice Guenat, syndic, et la Fondation du Théâtre par Christian Ramuz, président, et Laurent Staffelbach, membre du Conseil de fondation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 7 juin 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,

[021 316 30 01](tel:0213163001)

DFJC, Nicolas Gyger, responsable section encouragement à la culture, Service des affaires culturelles,

[021 316 07 44](tel:0213160744)

Patrice Guenat, syndic de la Commune de Jorat-Mézières,

[021 903 02 02](tel:0219030202)

Christian Ramuz, président, Fondation du Théâtre du Jorat,

[076 606 21 59](tel:0766062159)

Ariane Moret, co-directrice, Théâtre du Jorat,

[079 535 34 28](tel:0795353428)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Photo - Renouvellement de la convention de soutien au Théâtre du Jorat \(c\) ARC Sieber](#)

[Légende_image.rtf](#)